

Depuis le 1er janvier 2019, la **contribution à la formation professionnelle** et la **taxe d'apprentissage** ont été rassemblées en une contribution unique : **la contribution unique à la formation et à l'alternance**

**Contribution unique (CU)
à la formation professionnelle et à l'alternance**

**Taxe
d'apprentissage**
(0,68% de la masse salariale)

Contribution à la
formation professionnelle



■ 87 % versé à l'URSSAF
■ 13% versé aux établissements éligibles
(comme notre lycée)

Comment ?

*Désigner l'EREA depuis SOLTEA
<https://www.soltea.gouv.fr/>*

Quand ?

*au cours du premier semestre de
l'année en cours*

E.R.E.A. Alexandre VIALATTE

8 rue de l'Estartet BP 118

43103 BRIOUDE Cedex 03

Tel : 04.71.74.53.50 Fax : 04.71.74.53.53

Courriel : 0430109k@ac-clermont.fr



Établissement Régional
d'Enseignement Adapté
Alexandre Vialatte



TAXE D'APPRENTISSAGE 2023



Développez le partenariat avec l'enseignement professionnel en contribuant au développement **d'une formation de qualité.**

Affectez le montant de votre taxe d'apprentissage
à l'EREA Alexandre VIALATTE.

**VOS COLLABORATEURS DE DEMAIN
SONT CHEZ NOUS**

EREA ALEXANDRE VIALATTE

RNE /UAI: 0430109K

SIRET : 194301099 00017

NOTRE VOLONTÉ :

Répondre aux besoins des entreprises
en poursuivant nos projets d'équipement

L'EREA
Alexandre Vialatte

**"LE PARTENAIRE DES
ENTREPRISES"**

Comment verser la taxe ?

Depuis la plateforme SOLTEA désigner l'EREA Alexandre Vialatte comme établissement bénéficiaire

<https://www.soltea.gouv.fr/>

Par ville : Brioude

Par formations : CAP Maçon / CAP Peintre / CAP Assistant technique en milieu familial et collectif / aide à la personne / SEGPA

Code RNE / UAI : 0430109k

Siret : 19430109900017

- ✓ En mettant à la disposition de nos élèves des **équipements** adaptés aux enseignements professionnels
- ✓ En proposant des formations sous statut scolaire et par la **voie de l'apprentissage**
- ✓ En organisant des **visites d'entreprises** pour les enseignants et les élèves
- ✓ En contribuant, lors des stages (PFMP), au **renforcement de votre équipe** sans altérer sa compétitivité
- ✓ En s'appuyant sur votre savoir faire, l'élève sera, à l'issue de sa formation, un **collaborateur opérationnel**

Formations proposées :

-CAP Peintre Applicateur de Revêtements *

-CAP Maçon *

-CAP Assistant Technique en Milieu Familial et Collectif *

-6^{ème} /5^{ème} /4^{ème} /3^{ème} SEGPA

cfa^{END}

*Sous statut scolaire ou en apprentissage

